



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 octobre 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

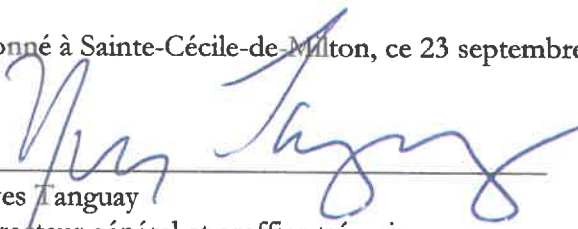
Numéro de cadastre	Lot n° 3 557 062
Adresse civique	575 Route 137 Nord
Zone	A-4
Nature de la demande	Autoriser l'implantation d'un bâtiment de chenil en cour avant
Effet de la demande	Implanter un bâtiment de chenil en cour avant, au lieu des cours latérales et arrière, comme prescrit à l'article 79.1 du règlement de zonage n°560-2017

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique, ou à compter du 23 septembre 2022, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure; lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 7 octobre 2022 à 16 heures.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 23 septembre 2022.

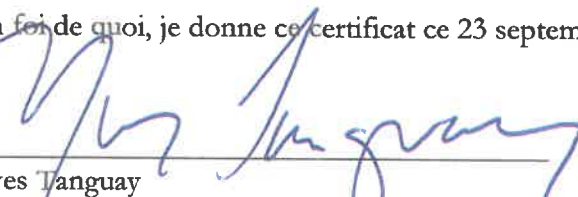


Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 23 septembre 2022, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 septembre 2022.



Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier